Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260930-2026_08_60-DE

Commune de Bovel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt-six, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : M. : José MERCIER ; Dominique MOTEL ; Kevin JOURDAN ; Guillaume CHAPEAU ; Arnaud GASNIER ; Yvon GICQUEL. MMES : Ingrid GARDE ; Charlotte YGER ; Françoise AUBAUD ; Elodie SAUFFISSEAU ; Josiane LELIEVRE ; Laure JAMAIN ; Rolande RICAUD

Absents excusés : Benjamin ROUSSEAUX pouvoir donné à Kevin JOURDAN

Absent : Jean-Michel BOURREE

Secrétaire : Françoise AUBAUD

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Délibération 2026.08.60

CLIMATISATION DE L'ECOLE

L'école Jean de la Varende est entrée dans le Plan d'Urgence Canicule depuis le 25/08/2026. Cette offre d'accompagnement pour les bâtiments à vocation éducative, est destiné à anticiper les prochaines vagues de chaleur dès le printemps 2027.

Les collectivités peuvent bénéficier d'une offre d'accompagnement destinée aux écoles, collèges, lycées mais aussi crèches, bâtiments périscolaires et cantines avec :

- prise en charge intégrale de diagnostics travaux express « confort d'été » pour identifier les solutions en vue de la réalisation de travaux d'adaptation passifs avant l'été 2027 (dans la limite des crédits disponibles) ;
- la possibilité de mobiliser des aides financières aux travaux d'adaptation du Fonds vert ;
- la prime EDF pour l'installation d'un dispositif de rafraîchissement actif par établissement.

Le dispositif d'EDF, mis en œuvre via l'association « Je passe à l'électrique », permet de financer à la fois des équipements rapidement opérationnels ainsi que des solutions durables améliorant de façon pérenne le confort thermique des bâtiments. Il prévoit :

- Jusqu'au 30 septembre 2026 : EDF peut verser une **prime forfaitaire de 400€ par équipement**, pour l'installation dans les bâtiments de ventilateurs, brumisateurs, climatiseurs mobiles et climatiseurs fixes, dans la limite de 10 équipements par

Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL
Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr -

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260930-2026_08_60-DE

établissement et d'une enveloppe totale de 40 M€. Ainsi, cette mesure permet d'accompagner plus de 10 000 établissements et d'aider à financer plus de 100 000 équipements.

- Jusqu'au 30 juin 2027 : EDF peut verser **une prime forfaitaire de 10 000 €** par établissement pour les aider au financement de projets de rafraîchissement. Cette aide vient en complément, des dispositifs du programme Edurénov porté par la Banque des Territoires. Elle permet d'accompagner les projets de 4000 établissements intégrant l'installation d'une pompe à chaleur air-air réversible, pour un montant total de 40M€.

A ce jour, l'école a été équipée de 4 ventilateurs sur pieds et les devis pour la climatisation ont été demandés.

Considérant que la Commission travaux s'est réunie ce jeudi 24 septembre et a étudié les devis.

Considérant, qu'il est demandé une partie du fonds de concours aux petites communes au titre de l'enveloppe 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **RETENIR** le devis de TAMEA pour 2 620.00 € HT pour les locaux de la classe maternelle (petite salle)
- **RETENIR** le devis de TAMEA pour 5 765.00 € HT pour les locaux de la classe maternelle (grande salle)
- **RETENIR** le devis de TAMEA pour 7 529.60 € HT pour les locaux des classes primaires (en bois)
- **RETENIR** le devis de TAMEA pour 5 519.00 € HT pour les locaux de la cantine
- **SOLLICITER** le fond de concours aux petites communes 2026 pour l'installation des climatiseurs (7 146.88 € sur 16 000 €)
- **SOLLICITER** la prime forfaitaire de 10 000 € d'EDF pour l'installation d'un dispositif de rafraîchissement actif par établissement
- **AUTORISER** le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme, le 29/09/2026
Le Maire, José MERCIER

Secrétaire de séance

MAIRIE DE BOVEL (Ille-et-Vilaine)

Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL
Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr -